

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2008

L'an deux mille huit le 18 décembre à 21H00, le Conseil Municipal de la commune de VENERQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Venerque, sous la Présidence de Monsieur Michel DUVIEL, Maire.

Le Maire procède à l'appel :

PRESENTS :

Marie-Thérèse AMIEL, Jean-Yves BERNY, Denis BEZIAT, Nadine BURUAGAY, Catherine COFFIN, Marius COURTIN, Michel DEHAN, Michel DUVIEL, Marie-Christine ESCOURROU, Nadia ESTANG, Michel GAY, Benoît GUIRARDEL, Jean-Paul LEBON, Jacques MAURY, Christine MIAS, Olivier PICARD, Cécile SOMPAYRAC

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jacques DOUMERC à Michel DUVIEL, Stéphane ROCHE à Jacques MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Christine ESCOURROU

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2008

Date d'affichage de la convocation : 12/12/2008

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2008 est adopté à l'unanimité, sans modification.

M DUVIEL fait un rappel des dates concernant les prochains évènements et réunions à venir.

I : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil depuis la dernière réunion :

DATE	FOURNISSEURS	OBJET	MONTANT ttc
4-nov.-08	SCIENCES ET VIE JUNIOR	Abonnement annuel	58.60 €
17-nov.-08	UGAP	Produits d'entretien	911.44 €
18-nov.-08	librairie de la renaissance	Livres médiathèque	1 930.63 €
19-nov.-08	GOUTS ET SAVEURS	Buffet du 20/11 concert	174.00 €
27-nov.-08	UGAP	4 téléphones	142.28 €
27-nov.-08	Bernard le catalogue	Produits entretien + pendule	341.97 €
10-nov.-08	Gédimat	Vêtements de travail	43.16 €
18-nov.-08	ALSE	Fournitures habillage mur local vitrine 3 grand rue Rémusat	129.69 €
1-déc.-08	bazaud illuminations	Location triennale illuminations pont Ariège	1 159.04 €
5-déc.-08	DECOLUM	Guirlandes grille mairie	457.11 €
9-déc-08	SMACL (Société Mutualiste d'Assurance pour les Collectivités Locales)	Assurance pour 5 ans	10 305 € annuels
9-déc-08	Banque Populaire Occitane	Emprunts	200 000 €
9-déc-08	Banque Populaire Occitane	Ligne de trésorerie	320 000 €
16-déc-08	RECA	Aérosols	73.98 €
16-déc-08	Entreprise de la Lèze	remise à la cote de tampons eau et assainissement	1 381.38 €
16-déc-08	DE BIASI Daniel	Abri bus av. Mont St Charles	418.60 €
16-déc-08	BORGEAUD BIBLIOTHEQUE	Achat bacs CD	1 824.14 €
16-déc-08	CHAMBRE DE COMMERCE DE TOULOUSE	kits commerçants	340.86 €

► Concernant le contrat d'assurance, le changement de société (la SMACL a été retenue) entraîne une économie d'environ 6000 € par an, soit une diminution d'environ 37% avec une meilleure protection des biens et des personnes, notamment par l'absence de franchise.

L'offre détaillée proposée par la SMACL (Société Mutualiste d'Assurance pour les Collectivités Locales) pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009, est la suivante :

- lot n°1 : dommages aux biens, bris de machines et risques annexes: option sans franchises, 5 134,65 €TTC annuel
- lot n°2 : responsabilité civile, protection juridique et pénale: option sans franchise, 2 183,54 € TTCannuel
- lot n° 3 : automobiles et risques annexes : option sans franchise, 2 986,28 € TTC annuel

► Pour les deux emprunts et la ligne de Trésorerie, après avis favorable de la Commission Finances, M DUVIEL a validé les contrats suivants :

- pour le budget principal, un prêt de 50.000 € (réalisation et réfection de trottoirs)
- pour le budget annexe eau, un prêt de 150 000 € (travaux de canalisation avenue de Loup-Saut et avenue du Moulin-Vieux)
- pour le budget principal, une ligne de trésorerie de 320 000 €

Suite à l'étude des différentes offres bancaires, par un cabinet conseil et par la Commission Finances, le choix a été fait de contracter des emprunts à taux variables. A ce jour, les conditions proposées et la répartition des emprunts communaux (93% d'emprunts à taux fixe et 7% d'emprunts à taux variable) ont orienté ces choix.

Les caractéristiques des emprunts et de la ligne de trésorerie sont les suivants :

- Offre proposée par la Banque Populaire Occitane pour les deux contrats de prêt de 50 000 et 150 000 € :

- Durée : 15 ans
- Taux variable : Euribor 3 mois +0,30% de marge
- Mode d'amortissement : amortissement progressif du capital
- Périodicité des échéances de remboursement : trimestrielle
- Base de calcul : exact/exact
- Pas de frais de dossiers
- Conditions de remboursement anticipé : possible sans aucune indemnité
- Déblocage des fonds : trois mois au plus tard après la signature du contrat

- Offre proposée par la Banque Populaire Occitane pour un contrat de ligne de trésorerie de 320 000 €:

- Index EONIA, avec une marge fixe de + 0,55%, mobilisable par tirages successifs
- Durée : 12 mois
- Calcul et facturation mensuelle des intérêts (trimestriel en base de calcul exact/360)
- Remboursement possible à tout moment, total ou partiel, par virement, sans pénalité ni préavis ni montant minimal.
- Aucun frais de commission

II : Délibérations

Décision Modificative n°3 du Budget Annexe de l'assainissement

Section d'exploitation :

Recettes :

Chapitre 042 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 412 €

Article 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » : + 412 €

Dépenses :

Chapitre 042 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 1 100 €

Article 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » : + 1 100 €

Chapitre 011 « charges à caractère général » : - 688 €

Article 615 « entretiens et réparations » : - 688 €

Section d'Investissement :

Recettes :

Chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'Investissement reporté » : - 704,30 €

Chapitre 040 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 1 100 €

Article 2815 « installations, matériels, et outillages techniques » : + 1 100 €

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : + 400 €

Article 1641 « emprunts en euros » : + 400 €

Dépenses :

Chapitre 040 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 412 €

Article 1391 « Subventions d'équipement » : + 412 €

Chapitre 23 « immobilisations en cours » : + 383,70 €

Article 2315 « installations, matériel, et outillage technique » : + 383,70 €

Vote à l'unanimité.

Décision Modificative n°3 du Budget eau

Section d'exploitation :

Dépenses :

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : - 5 380 €

Article 658 « charges diverses de gestion courante » : + 7 700 €

Article 654 « pertes sur créance irrécouvrables » : - 13 080 €

Chapitre 66 « Charges financières » : - 2 300 €

Article 66111 « intérêts réglés à l'échéances » : - 2 200 €

Article 66112 « ICNE » : - 100 €

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : - 1 226 €

Article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Chapitre 023 « virement à la Section d'Investissement » : - 5 019 €

Chapitre 042 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 13 925 €

Article 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles » : + 13 925 €

Section d'Investissement :

Recettes :

Chapitre 021 « virement de la section d'exploitation » : - 5 019 €

Chapitre 040 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 13 925 €

Article 2815 « installations, matériels, et outillages techniques » : + 3170 €

Article 28158 « autres » : +10 755 €

Dépenses :

Chapitre 020 « dépenses imprévues » : + 8 906 €

Vote à l'unanimité.

Décision Modificative n°4 au Budget principal

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 042 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 28 750 €

Article 617 « Etudes et recherches » : + 28 750 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'Investissement » : - 28 750 €

Section d'Investissement :

Recettes :

Chapitre 040 « opérations d'ordres de transfert entre sections » : + 28 750 €

Article 2031 « frais d'étude » : + 28 750 €

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » : + 34 860 €

Article 2031 « frais d'étude » : + 34 860 €

Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » : - 28 750 €

Dépenses :

Chapitre 041 « opérations patrimoniales » : + 34 860 €

Article 21311 « hôtel de ville » : + 1 471 €

Article 21312 « bâtiments scolaires » : + 1 780 €

Article 21318 « autres bâtiments publics » : + 25 584 €

Article 2132 « immeubles de rapport » : + 1 980 €

Article 2151 « Réseaux de voirie » : + 4 045 €

Vote à l'unanimité.

Validation des chiffres du transfert de charges de la compétence 6/18 à la Communauté de communes de Lèze Ariège Garonne et nouveau montant de l'Attribution de Compensation

Au vu de la délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes de Lèze Ariège Garonne du 17/12/2008, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le montant du transfert de charges suite au transfert de compétences, par arrêté préfectoral du 27 septembre 2007, de la compétence 6/18 ans concernant « l'organisation et

la gestion d'activités interclasses pour les écoles primaires, création, entretien et gestion des Centres de loisirs sans hébergement, et création, entretien et gestion des Centres d'Accueil Jeunesse », pour une somme de 37 731,88 € pour la commune de Venerque, et de 251 579,81 € pour l'ensemble des communes.

Vote à l'unanimité.

Détermination des tarifs de distribution d'eau potable 2009

Les tarifs d'assainissement doivent être votés avant le début de la période pour lesquels ils s'appliquent. Les tarifs 2009 correspondent à la consommation de l'année 2009, qui sera facturée en 2010, alors que le prix de la prime fixe et de la location de compteur sera celui facturé sur l'année 2009.

Sur la Communauté d'agglomération du Sicoval avec laquelle nous avons une convention pour la gestion de la compétence eau, leurs tarifs vont augmenter de 14% cette année, après une augmentation du même niveau en 2007. En 2009, leur prix du m³ sera d'1,24 €.

Le prix moyen Adour-Garonne du m³ en 2007 était de 1,286 € HT, et 1,12 € HT à Venerque.

Remarque : calcul du coût moyen = (prix au m³ X 120 + location de compteur + prime fixe) / 120.

Les tarifs en vigueur ne permettent pas de faire face aux dépenses devenues indispensables. La santé financière du budget annexe eau étant en situation très délicate, il est nécessaire de procéder à une augmentation.

Sur proposition de la Commission Finances et après discussion collective sur les tarifs, il est proposé de fixer pour l'année 2009 les tarifs eau potable suivants :

Prime fixe - HT	30 €
Location de compteurs - HT	5,50 €
Prix au m ³ - HT	1,10 €

Le prix HT est le prix payé par les abonnés, la commune n'ayant pas fait le choix d'être assujettie à la TVA.

Pour une famille de quatre personnes et sur une consommation annuelle moyenne de 120 m³, l'augmentation sur la facture eau de 2010 sera d'environ 15 € par foyer.

Vote à la majorité par 18 voix pour et une contre.

Détermination des tarifs de l'assainissement collectif 2009

La Commission Finance propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs d'assainissement collectif pour l'année 2009, qui sont les suivants :

prix au m ³ – HT	1,10 €
Redevance fixe – HT	69 €

Vote à l'unanimité.

Détermination des seuils de poursuite de recouvrement par la Trésorerie suite à des impayés

Le Trésorier a envoyé un courrier en date du 23 mai 2008 demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la politique des poursuites, autorisations, et seuils au regard des mesures coercitives.

La liberté de gestion des collectivités locales leur permet de décider, en fonction des circonstances locales, la politique à suivre pour le recouvrement des créances, et que l'ordonnateur est ainsi compétent pour fixer le seuil de mise en recouvrement et de poursuites, d'autoriser ou non le comptable à engager celles-ci.

La commission Finances propose au Conseil Municipal

► de fixer les seuils d'engagement suivants des actes de poursuites :

- lettre de rappel : au-delà d'un reste dû supérieur à 25 €
- commandement, au-delà d'un reste dû supérieur ou égal à 50 €
- Saisie-vente mobilière, au-delà d'un reste dû supérieur ou égal à 300€
- Vente réelle des meubles saisis au-delà d'un reste dû supérieur ou égal à 500 €

► de fixer les seuils d'engagement suivants des actes déterminés par la loi (procédure de l'OTD, Opposition au Tiers Détenteur) :

- 150 € pour des oppositions notifiées à des banques
- 50 € pour des oppositions notifiées à d'autres tiers

Vote à l'unanimité.

Acceptation du prêt à taux zéro du Conseil Général pour l'achat d'une réserve foncière (maison « Biral »)

Dans sa délibération du 19 décembre 2007, le conseil Municipal de Venerque demandait au Conseil Général un prêt à taux zéro de 141 237 € à rembourser sur 8 ans, pour l'acquisition d'un terrain nu de 800 m² et d'un terrain bâti d'environ 1000 m² contenant une maison de 100 m² de surface habitable, pour un prix total de 353 094 €, pour la réalisation d'un projet urbain d'aménagement par la création d'un nouveau quartier dans cette zone, constitué d'un espace public type place, d'une crèche, d'un restaurant scolaire, d'une école maternelle, de locaux commerciaux et de services, et de logements sociaux.

Le Conseil Général nous accorde ce prêt à taux zéro, mais pour un montant de 121 959,20 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce prêt à taux zéro du CG31 d'un montant de 121 959,20 €, avec le plan de financement suivant :

► Dépenses : 353 094 €

► Recettes : 353 094 €, dont :

- emprunt au Conseil Général : 121 959,20 €
- emprunt secteur bancaire : 200 000 €
- autofinancement : 31 134,80 €

Vote à l'unanimité.

Acceptation du montant retenu par le Conseil Général pour une subvention sur les travaux d'eau potable avenue des Coteaux et avenue de Loup Saut

Dans une délibération du 6 septembre 2007, le conseil Municipal de Venerque sollicitait une subvention de 80 400 € au Conseil Général pour des travaux sur les réseaux eau potable avenue de Loup-Saut et avenue des Coteaux.

Dans un courrier du 21 janvier 2008, le Conseil Général indiquait que le montant des travaux subventionnables retenu était de 148 479 € HT, ce qui signifie une subvention proposée de 44 543,70 € (30%). Le CG a appliqué le nouveau mode de calcul sur une base forfaitaire par abonné raccordé, ce qui minimise la subvention prévue.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaffirmer l'adoption de ces travaux et la sollicitation de l'aide du Conseil Général, d'accepter le montant de subvention proposé (30% de 148 479 €), et de valider le plan de financement suivant :

RECETTES	Montant (en €)	DEPENSES	Montant (en €)
Subvention Département	44 543,70	Travaux H.T. "réseaux"	276 146,23
Emprunt	250 000	Honoraires	18 187,77
Participation Commune (autofinancement)	57 467,80		
		Montant dépenses H.T.	294 324
		TVA 19.6 %	57 687,50
TOTAL	352 011,50	TOTAL T.T.C.	352 011,50

Vote à l'unanimité.

Autorisation d'effectuer des dépenses d'Investissement en 2009 avant le vote du Budget.
--

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L1612-1 prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars [...], en l'absence d'adoption du budget avant cette date [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette .

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Dans le cadre de l'exercice 2009, en attendant le vote du Budget Primitif, il convient donc de procéder à des ouvertures de crédits d'investissement par anticipation, afin de pouvoir procéder aux premiers engagements de dépenses d'investissements et aux paiements correspondants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les sommes suivantes en Section d'Investissement en 2009 avant le vote du budget :

- Pour le budget principal, 200 000 €, dont 80 000 € au chapitre 23, 80 000 € au chapitre 21, et 40 000 € au chapitre 20.
- Pour le budget eau, 50 000 €, dont 25 000 € au chapitre 21, et 25 000 € au chapitre 23
- Pour le budget assainissement, 30 000 € en totalité au chapitre 21.

Vote à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire de souscrire le marché d'achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire.

L'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

- Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M le Maire à souscrire un marché et à le signer une fois la procédure réalisée, par une procédure adaptée sous la forme de bons de commandes (procédure de l'accord cadre sans remise en concurrence) pour l'achat de denrées alimentaires pour la restauration scolaire, décomposé en neuf lots (prix TTC) : Lot n° 1 : Boulangerie Mini 2 000 €/Maxi 6 000 €, Lot n° 2 : Boucherie Mini 5 000 €/Maxi 14 000 €, Lot n° 3 : Charcuterie Mini 3 500 €/Maxi 10 000 €, Lot n° 4 : Epicerie et produits frais : Mini 20 000 €/Maxi 50 000 €, Lot n° 5 : Volailles Mini 3 500 €/Maxi 10 000 €, Lot n° 6 : Produits surgelés Mini 13 000 €/Maxi 40 000 €, Lot n° 7 : Fruits et légumes frais Mini 6 000 €/Maxi 16 000 €, Lot n° 8 : Œufs Mini 500 €/Maxi 1 500 €, Lot n° 9 : Produits issus de l'agriculture biologique Mini 3 000 €/Maxi 20 000 €

Soit un montant maxi de 167 500 € TTC, et mini de 5 500 € TTC.

Ce marché est prévu pour la période du 15 février 2009 (ou à la date de notification à l'entreprise si plus tardive) au 31 décembre 2010, avec une reconduction possible pour une période de 6 mois, à savoir jusqu'au 30 juin 2011 en prenant comme dépenses minimales et maximales un quart de ce qui est prévu pour la première période.

Vote à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire de signer le marché de transfert de canalisation de refoulement vers le réseau du SIALA et la réhabilitation du poste de relèvement

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 12/12/2008, il a été décidé de choisir la proposition du groupement SOCAT/Fournié Grospaud pour un montant de 289 840,34 € H.T , contre 370 000 € de coût de travaux estimés par le maître d'œuvre.

Le rapport d'analyse des offres a donné le classement suivant :

ENTREPRISES	Appréciation critère n°1 "Prix des prestations" (Note sur 50)	Appréciation critère n°2 "Valeur Technique de l'Offre" (Note sur 30)	Appréciation critère n°3 "Délais" (Note sur 20)	Appréciation Générale après pondération (Note sur 100)	Classement final
Groupement SESEN / SOGATRAP / LA GARONNE	45.70	20.00	19.50	85.20	3
Groupement SPAC / SCOP	50.00	19	19.00	88.00	2
Groupement SOCAT / FOURNIE GROSPAUD	42.48	29.50	18.00	89.98	1
Groupement Jean LEFEBVRE / EUROVIA	30.55	19	20.00	67.55	5
Groupement EHTP / AQUALIS	33.37	18	18.00	66.77	6
Groupement COLAS / NAVARRE-SARRAZY	41.13	18	17.00	76.13	4

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Vote à l'unanimité.

Promesse d'achat des VRD et d'un parking pour accéder à la future crèche

Dans une délibération du Conseil Municipal de Venerque du 3 juillet 2008, le Maire a été autorisé à signer l'acte de vente au bénéfice de Promologis pour 1 € de la parcelle cadastrée section I n° 756 d'une surface de 3 366 m² pour un terrain nu.

En contrepartie, Promologis s'engage à :

- construire un bâtiment comprenant douze logements sociaux,
- ce que le rez-de-chaussée soit rétrocédé à la Communauté de communes de Lèze-Ariège-Garonne (CCLAG) qui y fera une crèche (446 m² de surface), ainsi que dix places de parking pour le personnel,
- pendre à sa charge les VRD nécessaires au projet, et en particulier la création d'une voie d'accès, des réseaux et d'un parking qui seront ensuite rétrocédés pour partie à la commune,

Sur ce dernier point, parallèlement à la signature de l'acte de vente du terrain, il est utile qu'une promesse de vente soit signée au prix d'1 € pour une rétrocession de la part de Promologis des VRD concernant l'accès à la crèche et aux logements sociaux et d'un parking de huit places situé devant ce bâtiment, au profit de la commune, dont les caractéristiques seront annexées à la promesse de vente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer tout document concernant la promesse de vente au prix d'1 € de la part de Promologis concernant les VRD nécessaires à l'accès à la crèche et aux logements sociaux, ainsi que d'un parking de huit places situé devant ce bâtiment, au profit de la commune, dont les caractéristiques seront annexées à la promesse de vente.

Vote à l'unanimité.

Pour information :

- les travaux débuteront le 2/3/09, pour une durée de 14 mois.
- la crèche sera revendue à la CCLAG en 09/09, à l'état de gros œuvre. La maîtrise d'ouvrage des travaux de second œuvre sera assurée par la CCLAG.
- livraison simultanée de la crèche et des logements sociaux en Avril-Mai 2010
- discussion sur le bâti exigé à Promologis : qualité environnementale : HPE (Haute Performance Energétique)
- loyer des logements sociaux : environ à 360 euros pour un T3 (sans APL)

III : Questions diverses

Christine MIAS

Suite à la réunion de l'Association Intercommunale de Formation Permanente (AIFP) dont elle est représentante pour Venerque, elle indique qu'elle est nommée commissaire aux comptes. Après discussion des critères d'attribution pour les aides à la formation permanente, elle indique le refus de la commission du financement du permis de conduire.

Une seule personne de Venerque a un dossier en cours d'instruction.

Nadine BURRUGAY

Mardi 1^{er} Décembre 2008 a eu lieu la fête de notre centenaire du village. Elle remercie le Conseil Municipal pour la participation financière aux cadeaux.

Marius COURTIN

- CCAS : depuis le mois d'Avril 2008, la moyenne mensuelle globale des aides est d'environ 910 €. En décembre, des bons de Noël ont été distribués.
- Repas des anciens : à ce jour, 100 personnes sont inscrites.
- Bus personnes âgées : ramassage de 15 personnes en moyenne le jeudi pour le club du 3^{ème} âge.
- Discussion sur le projet de jardins associatifs.

Michel GAY

- Stade CAUCAL : les projets sont difficiles à envisager à cause du risque inondation important sur cette zone, la commission continue de réfléchir.
- Ecluse de la Hyse : étude en cours pour la réalisation des travaux d'automatisation.

Nadia ESTANG

- Projet POUILLES (aménagement de terrains entre la rue JB-Noulet et l'avenue des Pyrénées) en cours de finalisation.
- Sur la délibération d'augmentation du COS en contrepartie d'installations permettant des économies d'énergie : il faut communiquer d'avantage sur l'utilisation des énergies renouvelables avec la possibilité de 20% en plus du COS de base pour les bâtiments construits.

Benoît GUIRARDEL

- Bulletin : relance des élus pour rédiger les articles.
- Site Internet mairie: recherche de photos de Venerque pour agrémenter le site.

Cathy COFFIN

- Les travaux de la nouvelle salle de classe pour l'école élémentaire sont terminés, l'ouverture des portails des écoles se fait donc désormais en haut et en bas pour le primaire, en bas pour la maternelle.
- Le 09/01/09 : soirée contes et poésies helléniques à la Médiathèque

Olivier PICARD

- Appel offre marché denrées restauration cantine scolaire en cours. Difficulté sur l'introduction de Bio car la filière est en cours de constitution pour de la production Bio à grande échelle.
- Avenue du Moulin vieux, du Loup Saut et des Pyrénées : l'étude de chemins piétonniers est en cours
- Il est chargé avec Benoît Guirardel de suivre le projet de réaménagement des installations informatiques et téléphoniques des bâtiments communaux.

Denis BEZIAT

- Travaux entretien Pool Routier : sont retenus pour 2009 les secteurs du Pech David, l'avenue Sous Roches et le cheminement piétonnier de l'école.
- Ordures ménagères et déchets : fin janvier 2009, présentation du projet d'aménagement d'une déchetterie de transit sur la ZA de la Tuilerie

Jacques MAURY

- Fête du village 2009 : recherche de volontaires pour participer à la commission extra municipale.

Christine ESCOURROU

- Remerciements pour les éclairages nocturnes de fin d'année, les habitants apprécient.
- Attention à la dangerosité de certains comportements de nos enfants « skaters », dans les rues de la commune, notamment le matin : on ne les voit pas ! Une opération sécurité routière est envisagée au collège. Cependant prudence, les routes sont pour les automobilistes. Une information devrait être mise sur la lettre mensuelle de janvier ou février.

Marie Thérèse AMIEL

- Fait part d'une demande concernant le marché à savoir si celui-ci pourrait avoir lieu le mercredi au lieu de jeudi pour Noël et le Nouvel An. Réponse : la municipalité est favorable au déroulement le mercredi si les marchands ambulants sont disponibles, certains ont indiqué leur présence pour les jeudis 25/12 et le 1/01.
- Fait part du projet de déplacement du marché pendant les travaux de restauration de l'église. Sur les deux lieux envisagés (esplanade du Duc ou face au cimetière), elle exprime sa préférence pour le parking du cimetière.

Michel DUVIEL

- Réunion positive et satisfaisante avec les riverains de l'avenue des coteaux, sur les travaux réalisés.
- Suite à la demande exprimée lors de la réunion cantonale voirie, Cécile Ha-Minh-Tu a informé la mairie que la demande de mise en place, sur la première bretelle de la RD820, d'un panneau de signalisation annonçant VENERQUE et la présence d'une signalétique Monument Historique pour l'église, était acceptée.
- Projet communal de réhabilitation de la « maison BIRAL » : Le projet a été présenté au Conseil Communautaire du 17/12, au titre de la compétence Enfance/Jeunesse de la CCLAG. La commune de Venerque a fait la proposition de réaliser la réhabilitation du bâti sur la base d'un loyer annuel de la CCLAG de 5000 euros, loyer payable pendant 3 ans. Le montant des loyers représentant l'amortissement des travaux réalisés par la commune. Le principe du projet est validé par la CCLAG, la commune doit présenter un dossier détaillé lors du prochain Conseil Communautaire.
- Réunion des commerçants : suite à la rencontre du 2/12, les chambres consulaires (CCI et Chambre des Métiers) ont proposé des actions de formation et des rencontres pour améliorer la dynamique des points de vente. Il a été confirmé et validé la création d'une zone bleue, coté gauche en montant de la rue Rémusat. La mairie doit rencontrer, début janvier, les résidents riverains avant la mise en place.

Pour animer le commerce de centre ville, la CCI a proposé la mise en place d'un kit de tombola départementale pour chaque commerce. En cette période de fêtes de fin d'année et pour donner de la cohésion au tissu

commercial du cœur de village, la mairie a accepté de financer cette opération pour 15 euros HT par commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions à poser, la séance est levée à 23H55.

Signatures :

Marie-Thérèse AMIEL

Denis BEZIAT

Jean-Yves BERNY

Nadine BURUAGAY

Catherine COFFIN

Marius COURTIN

Michel DEHAN

Michel DUVIEL

Marie-Christine ESCOURROU

Nadia ESTANG

Michel GAY

Benoît GUIRARDEL

Jean-Paul LEBON

Jacques MAURY

Christine MIAS

Olivier PICARD

Cécile SOMPAYRAC